



# Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

## Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant  
le 31 mars 2001

Canada

## **Présentation améliorée des rapports au Parlement**

### **Document pilote**

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/15-2001

ISBN 0-660-61736-6



## Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

---

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044



# **Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada**

## **Rapport sur le rendement**

**pour la période se terminant le 31 mars 2001**



---

Lucienne Robillard  
Présidente du Conseil du Trésor



## Message de la présidente

J'ai le plaisir de déposer le *Rapport sur le rendement du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada* pour la période se terminant le 31 mars 2001.

Ce rapport indique les principaux résultats que le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a obtenus au cours de l'exercice 2000-2001. Durant cette année, le Secrétariat a fait des progrès énormes dans l'exécution du mandat qui lui a été confié à titre de Conseil de gestion et qui est exposé dans le document *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Les six grandes initiatives en matière de changement dont nous avons amorcé la mise en œuvre sont la prestation des services axée sur les citoyens, Gouvernement en direct, la modernisation de la fonction de contrôleur, l'amélioration des rapports au Parlement, l'intégrité des programmes et la création d'un milieu de travail exemplaire.



Je suis très fière des nombreux résultats que nous avons obtenus dans ces domaines. Il me serait impossible de les énumérer tous ici, mais je crois qu'il est important de souligner quelques-unes des grandes réalisations du dernier exercice.

Au 31 mars 2001, le gouvernement du Canada avait conclu avec toutes les provinces et le Yukon des ententes en matière d'infrastructures qui permettront d'améliorer la qualité de vie des citoyens dans l'ensemble du pays. Par ailleurs, nous avons adopté, dans le cadre de l'initiative Gouvernement en direct, un plan de travail en cinq étapes et financé 25 projets ministériels de prestation électronique de services, ce qui permettra de nous rapprocher de l'objectif que nous nous sommes fixé, soit offrir les services à la population canadienne en direct. Le gouvernement a également terminé avec succès le projet pilote de modernisation de la fonction de contrôleur, qui vise à assurer la saine gestion des ressources publiques et à accroître l'efficacité du processus décisionnel. Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé le plan d'activités que nous leur avons proposé, lequel consiste à mettre en application la fonction moderne de contrôleur dans tous les ministères au cours des trois prochaines années.

Les Comptes publics du Canada pour 1999-2000 ont été déposés à la Chambre des communes plus tôt pendant le cycle des rapports qu'à n'importe quel autre moment au cours des 30 dernières années. Enfin et surtout, nous avons pris des mesures concrètes pour faire du gouvernement du Canada un milieu de travail exemplaire, notamment en adoptant le plan d'action *Faire place au changement dans la fonction publique fédérale*.

Le présent rapport, comme ceux des autres ministères et organismes fédéraux, témoigne de l'engagement du gouvernement de faire preuve d'une plus grande ouverture dans ses rapports avec la population. Il met en lumière les travaux que nous avons accomplis en établissant et en entretenant des rapports avec nos principaux partenaires. Il illustre les réalisations des hommes et des femmes qui composent l'effectif dévoué et professionnel du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Enfin, il prouve aux partenaires avec qui nous travaillons, et au public que nous servons, que nous tenons à dépenser judicieusement, à innover, à promouvoir la transparence et à obtenir des résultats concrets.

Je vous invite à lire le présent document et à constater par vous-même que nos réalisations sont à la hauteur de nos objectifs.

La présidente du Conseil du Trésor,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lucienne Robillard'.

Lucienne Robillard

## Table des matières

Message de la présidente	
Contexte opérationnel.....	1
Réalisations à l'appui du Conseil de gestion .....	2
Dépenses .....	8
Réalisations en matière de rendement par résultat stratégique.....	9
Gestion et planification des dépenses .....	9
Fonction de contrôleur.....	11
Service et innovation .....	14
Gestion de l'information et technologies de l'information .....	17
Gestion des ressources humaines .....	19
Bureau national des infrastructures .....	22
Rapports sur les initiatives à l'échelle de l'administration fédérale .....	24
Modernisation de la fonction de contrôleur .....	24
Paiements de transfert .....	24
Le point sur le développement durable.....	25
Rendement financier.....	26
Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés.....	26
Tableau 2 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles du Ministère par secteur d'activité .....	27
Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses prévues et des dépenses réelles du Ministère par secteur d'activité .....	29
Tableau 4 : Recettes par secteur d'activité .....	30
Tableau 5 : Paiements législatifs par secteur d'activité.....	31
Tableau 6 : Paiements de transfert par secteur d'activité applicable.....	32
Tableau 7 : Passif éventuel .....	33
Appendice A – Principales lois appliquées et textes réglementaires connexes .....	34
Appendice B – Liste des rapports annuels prévus par la loi .....	35
Appendice C – Sites Web offrant des renseignements supplémentaires.....	36
Appendice D – Le point sur le développement durable .....	37

## Contexte opérationnel

La publication en 2000 du document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada* a influencé les activités du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (le Secrétariat) et lui a fait prendre de nouvelles directions. Ce document présente un cadre de gestion qui, appliqué au sein du gouvernement du Canada, favorisera la mise en œuvre d'un programme visant à modifier la façon dont les ministères et les organismes fédéraux gèrent et offrent leurs programmes et leurs services. Ce cadre

- ✓ reconnaît que la raison d'être du gouvernement fédéral est de servir les Canadiens et les Canadiennes et qu'il doit donc axer tous ses programmes et services sur les besoins des citoyens;
- ✓ souligne l'importance d'appliquer des valeurs et des normes déontologiques élevées dans la conduite des affaires publiques;
- ✓ fait en sorte que l'atteinte des résultats, et l'obligation d'en rendre compte de façon concrète, soient au cœur des principes de gestion du gouvernement;
- ✓ favorise la discipline, la diligence raisonnable et l'optimisation des ressources de façon à promouvoir l'utilisation judicieuse des fonds publics.

Six grandes initiatives en matière de changement guident les travaux du Secrétariat et du gouvernement en vue de mettre en œuvre ce nouveau cadre de gestion : la prestation des services axée sur les citoyens, Gouvernement en direct, la fonction moderne de contrôleur, l'amélioration des rapports au Parlement, l'intégrité des programmes et la création d'un milieu de travail exemplaire.

Les progrès réalisés à l'égard des six grandes initiatives en matière de changement sont précisés dans les parties suivantes du présent rapport.

## Réalisations à l'appui du Conseil de gestion



Frank Claydon

Secrétaire du Conseil du Trésor  
et contrôleur général du Canada

Par son leadership, le Secrétariat favorise la création d'un milieu propice à l'atteinte des objectifs énoncés dans le document *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*. Le cadre de gestion décrit dans ce document et le nouveau rôle de Conseil de gestion du gouvernement du Canada qui a été confié au Conseil du Trésor en 1997 ont eu de profondes répercussions sur le Secrétariat même.

Le Secrétariat doit donner l'exemple et montrer clairement aux autres ministères et organismes qu'il gère ses activités conformément aux quatre grands principes énoncés dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*. C'est pourquoi il revoit actuellement ses processus de

planification stratégique et de présentation de rapports. Il entend mettre l'accent sur les résultats et les rattacher aux ressources afin de prouver aux Canadiens et aux Canadiennes que le gouvernement dépense judicieusement les fonds publics.

Le Secrétariat modifie sa structure de gestion et de rapport afin d'insister davantage sur les résultats stratégiques, c'est-à-dire sur les avantages à long terme pour les Canadiens et les Canadiennes. La nouvelle structure sera présentée dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003. Le présent rapport est donc organisé en fonction de la structure actuelle des secteurs d'activité et des résultats stratégiques du Secrétariat, laquelle est illustrée à la Figure 1 à la page 7.

Le présent rapport ne peut que décrire les principales mesures et activités devant mener à l'obtention des résultats attendus. L'adoption d'une structure qui est davantage axée sur les citoyens et fondée sur les résultats devrait permettre de présenter dans les prochains rapports des preuves plus concrètes des résultats obtenus par le Secrétariat.

Cette transition est loin d'être terminée, mais le Secrétariat a tout de même réussi au cours de la dernière année à réaliser des progrès considérables dans les six grandes initiatives de changement indiquées dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*. Ces progrès sont décrits ci-dessous.

### 1) **Prestation des services axée sur les citoyens**

Le gouvernement du Canada a élaboré une stratégie intégrée pour améliorer les services offerts à la population en se fondant sur les résultats de sondages détaillés sur les besoins et les attentes des citoyens en matière de

### ***Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes***

#### **Grandes initiatives de changement**

-  Prestation des services axée sur les citoyens
-  Gouvernement en direct
-  Fonction moderne de contrôleur
-  Amélioration des rapports au Parlement
-  Intégrité des programmes
-  Création d'un milieu de travail exemplaire

service et sur les améliorations qu'ils jugent prioritaires. Les deux piliers de cette nouvelle stratégie sont l'amélioration de l'accès des Canadiens et des Canadiennes aux services de l'État, ainsi que l'amélioration du service même.

L'initiative Service Canada a été lancée en 1999 afin d'établir des « guichets uniques » visant à accroître l'accès des citoyens aux services gouvernementaux. Cette initiative permettra aux Canadiens et aux Canadiennes de trouver et d'obtenir plus facilement, dans les deux langues officielles, les services offerts par l'État, quel que soit le mode de prestation des services choisi : un centre d'appels 1-800-O-Canada, le nouveau Site du Canada et un réseau national de centres d'accès en personne.

En mai 2000, le gouvernement fédéral a lancé l'Initiative d'amélioration des services, qui oblige tous les ministères et organismes à se fixer comme objectif d'accroître d'au moins 10 p. 100, d'ici 2005, la satisfaction des clients à l'égard des principaux services offerts au public, et à rendre compte chaque année au Parlement des mesures qu'ils ont prises pour atteindre leur objectif, et des résultats qu'ils ont obtenus.

Le deuxième sondage *Les citoyens d'abord* a été réalisé en mai 2000 afin d'aider les ministères à mesurer les progrès accomplis relativement à la création d'une fonction publique qui répond aux besoins des citoyens. Ce sondage permettra également aux ministères de rajuster, à la lumière des commentaires des citoyens sur la qualité des services et les améliorations qu'ils jugent prioritaires, les stratégies qu'ils ont adoptées afin d'accroître la satisfaction des Canadiens à l'égard des services gouvernementaux. Les résultats du sondage seront rendus publics en mai 2001.

Le Secrétariat est chargé de diriger, à l'échelle nationale, la mise en œuvre du Programme d'infrastructures matérielles annoncé dans le discours du Trône de 1999. En 2000-2001, il a établi et adopté un cadre d'orientation pour le programme et a réussi à conclure des ententes avec tous les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le Secrétariat a aussi mis au point, pour ce programme, un système d'information en direct qui sera mis en œuvre en 2001-2002. Nos réalisations au regard des résultats stratégiques sont indiquées aux pages 14 à 16, 22 et 23.

## **2) *Gouvernement en direct***

Le gouvernement du Canada s'est engagé à devenir le gouvernement le plus branché au monde et à recourir aux technologies de l'information et des communications pour offrir aux Canadiens et aux Canadiennes, d'ici 2004, l'accès en direct à son information et à ses services dans les deux langues officielles. Le budget de février 2000 prévoyait une somme de 160 millions de dollars, répartie sur deux exercices, pour concevoir et lancer l'initiative Gouvernement en direct. En 2000-2001, les paramètres de la plate-forme électronique – le canal protégé – ont été établis pour faciliter la prestation de services en direct et la mise en œuvre de l'initiative d'ici 2004. Une fois en place, le canal protégé permettra à la population canadienne de transiger en toute sécurité avec le gouvernement du Canada.

En 2001-2002, le Secrétariat se concentrera sur les trois éléments suivants : bâtir une infrastructure commune de technologie de l'information, accélérer la diffusion électronique de l'information et la prestation des services et élaborer un cadre stratégique pour le cybergouvernement. Nos réalisations au regard des résultats stratégiques sont indiquées aux pages 17 et 18.

### **3) Fonction moderne de contrôleur**

Le document *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes* soulignait l'importance de créer et de maintenir un environnement qui suscite la confiance du public et qui aide les gestionnaires à mesurer les résultats et, par le fait même, à gérer plus efficacement les fonds publics. Grâce au leadership du Secrétariat et à la collaboration des principaux intervenants consultés, au sein de l'administration fédérale et ailleurs, cette initiative a progressé considérablement au cours de la dernière année.

Un cadre de gestion intégrée du risque et de meilleures politiques de vérification interne, d'évaluation de programmes et de surveillance active ont été élaborés et approuvés afin de protéger l'intérêt public et de préserver la confiance du public. De plus, le projet pilote de modernisation de la fonction de contrôleur, qui est l'une des principales initiatives du gouvernement pour assurer une saine gestion des ressources publiques et appuyer la prise de décision, a été réalisé avec succès. Il a été décidé que tous les ministères et organismes moderniseraient leur fonction de contrôleur au cours des trois prochaines années.

La Stratégie d'information financière (SIF), qui vise à améliorer la prise de décision et la responsabilisation dans toute l'administration fédérale, a été mise en œuvre avec succès et ce, dans les délais prévus. À la longue, elle permettra d'accroître le rendement organisationnel grâce à l'utilisation stratégique des données financières et autres données sur le rendement.

Ces réalisations, tout comme les améliorations qui ont été apportées dans d'autres secteurs tels que la passation des marchés et la gestion des lieux contaminés, constituent des jalons importants dans la mise en œuvre du cadre de gestion décrit dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*. Nos réalisations au regard des résultats stratégiques sont indiquées aux pages 11 à 13.

### **4) Amélioration des rapports au Parlement**

Les Canadiens et les Canadiennes ont le droit fondamental de savoir à quoi servent leurs impôts. Le plan d'action du Secrétariat comprend des mesures visant à mieux rendre compte de l'utilisation des fonds publics au Parlement et aux citoyens.

Cette initiative a pour objet de donner aux parlementaires et à la population canadienne une information de première qualité sur les plans et les réalisations du gouvernement du Canada. Cette information est indispensable pour mettre en œuvre un programme de gestion axé sur les citoyens, car elle permet aux Canadiens et aux Canadiennes de participer de façon plus active à la formulation de la politique publique, et de mieux la comprendre.

Le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec le Sous-comité parlementaire sur l'amélioration des rapports durant toutes ses délibérations et il a mis en œuvre la majorité de ses recommandations. En outre, avec l'aide d'autres intervenants, il a tenu des discussions entre les présidents des comités parlementaires et les cadres supérieurs afin de mieux comprendre leurs besoins en matière de données complètes et non biaisées. Le Secrétariat a utilisé ces données pour produire des rapports davantage axés sur les résultats.

Les Comptes publics du Canada 1999-2000 ont été déposés au Parlement plus tôt dans le cycle d'établissement de rapports qu'à n'importe quel autre moment au cours des 30 dernières années. Cette amélioration touchant les rapports au Parlement est une réalisation remarquable, surtout compte tenu des modifications qui ont été apportées simultanément à la SIF. La présentation des rapports dans de meilleurs délais témoigne de saines pratiques de gestion et de responsabilisation qui contribuent à la prise de décisions plus éclairées et plus opportunes. Nos réalisations au regard des résultats stratégiques sont indiquées aux pages 11 à 13

### **5) *Intégrité des programmes***

Il importe de répartir équitablement les ressources publiques entre les programmes en vigueur et les nouvelles initiatives susceptibles d'être approuvées, afin d'obtenir les résultats auxquels s'attendent les Canadiens et les Canadiennes.

De concert avec les ministères, le Secrétariat a cerné et surveillé de près les tensions et les principaux risques qui constituaient une menace pour la santé et la sécurité des Canadiens. En 2000-2001, il a évalué l'intégrité des programmes et présenté au Conseil du Trésor des recommandations qui ont donné lieu à l'affectation d'une somme provisoire de 1,1 milliard de dollars pour aider à atténuer ces risques. Il a aussi surveillé de près l'incidence du financement accordé aux ministères l'année précédente, à la suite de l'examen de l'intégrité des programmes, pour s'assurer que les fonds ont été bien utilisés pour réduire les risques les plus importants. Nos réalisations au regard des résultats stratégiques sont indiquées aux pages 9 et 10.

### **6) *Création d'un milieu de travail exemplaire***

Pour que le gouvernement puisse réussir à mettre l'accent sur les citoyens et les résultats, il doit pouvoir compter sur les efforts soutenus d'un effectif professionnel et motivé. Dans un milieu de travail exemplaire, la direction se doit d'insister sur les résultats, de dépenser judicieusement et d'encourager les employés à adopter des valeurs telles que l'intégrité, la transparence, le respect de la diversité et la reconnaissance des deux langues officielles. Une saine gestion des ressources humaines de la fonction publique aide à obtenir de bons résultats pour les Canadiens et les Canadiennes puisqu'elle permet de veiller à ce que le travail soit accompli par les personnes qui possèdent les compétences et qualités voulues.

Des mesures ont été prises afin de régler certains problèmes de maintien en fonction et de recrutement et d'assurer ainsi la viabilité de l'effectif. La mise en application de l'entente

sur la parité salariale conclue avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada se déroule comme prévu, des conventions collectives ont été conclues avec les syndicats, et le Secrétariat a offert aux collectivités fonctionnelles l'aide nécessaire pour élaborer des stratégies de recrutement appropriées.

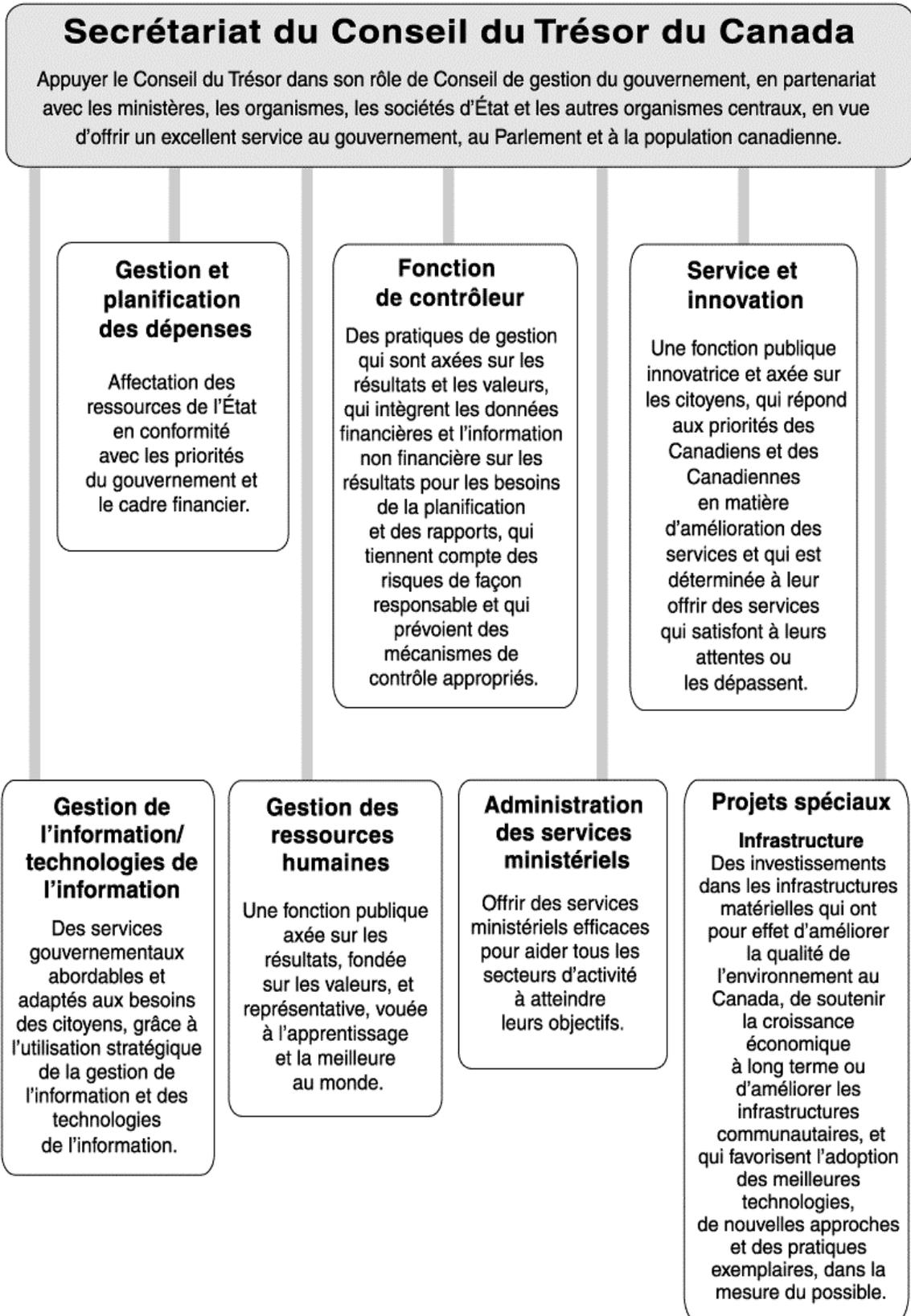
Le Secrétariat a aussi contribué au mieux-être des employés en faisant la promotion du Cadre de travail pour une saine gestion des ressources humaines dans la fonction publique, qui rattache la gestion des ressources humaines à l'obtention des résultats escomptés. La mise en œuvre de ce cadre se poursuit dans plusieurs ministères. Par ailleurs, des améliorations ont été apportées à la Directive sur les voyages, comme des dispositions visant à aider les voyageurs à s'acquitter de leurs obligations familiales.

Afin d'accroître la représentation des membres des minorités visibles dans la fonction publique, le gouvernement a approuvé le plan d'action *Faire place au changement dans la fonction publique fédérale*. Il s'est engagé à intégrer au cadre stratégique de gestion des ressources humaines, que cherche à adopter la fonction publique, les recommandations du plan qui portent sur le recrutement, le maintien en poste, le mieux-être en milieu de travail et le changement culturel. Afin d'aider les ministères et organismes à mettre en œuvre ce plan d'action, le gouvernement leur accorde un maximum de 10 millions de dollars par année jusqu'à 2002-2003. De plus, le *Rapport annuel sur l'équité en emploi dans la fonction publique fédérale* pour l'exercice 1999-2000, déposé au Parlement en 2000-2001, indique que tous les groupes désignés sont maintenant mieux représentés dans la fonction publique.

Il importe également d'avoir un milieu de travail qui favorise l'utilisation des deux langues officielles et qui offre des chances égales d'emploi et d'avancement aux Canadiens et Canadiennes de langue française et de langue anglaise. Les critères utilisés pour déterminer l'existence d'un tel milieu sont la capacité de travailler dans les deux langues officielles, le niveau de participation des francophones et des anglophones à la fonction publique et le degré de satisfaction des employés à l'égard des occasions qui leur sont offertes de travailler dans la langue de leur choix dans les régions désignées bilingues. Le *Rapport annuel sur les langues officielles* qui a été déposé au Parlement l'année dernière présente un résumé des réalisations accomplies à ce chapitre. Nos réalisations au regard des résultats stratégiques sont indiquées aux pages 19 à 21.

Figure 1

## Secteurs d'activité et résultats stratégiques



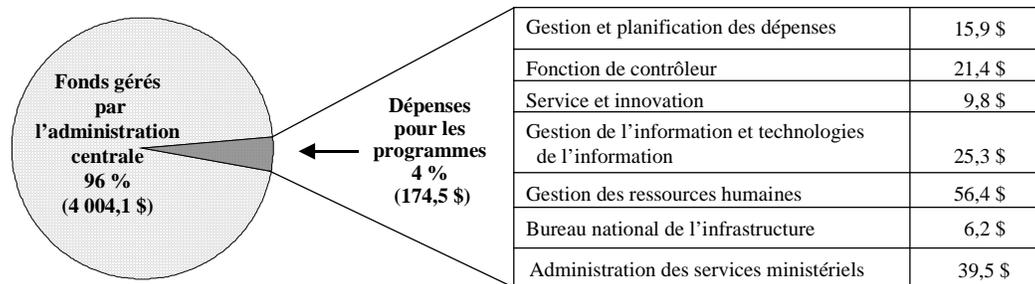
## Dépenses

Les dépenses du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour l'exercice 2000-2001 ont totalisé 4,2 milliards de dollars.

Les paiements de parité salariale et les contributions versées aux régimes d'avantages sociaux des employés au nom des ministères et organismes fédéraux constituent la majeure partie (96 p. 100 ou 4 004,1 millions de dollars) de ces dépenses. Des paiements de parité salariale, totalisant environ 3,0 milliards de dollars, ont été versés à 226 000 personnes. Ces paiements découlent de l'entente sur la parité salariale conclue avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés comprennent la part des primes d'assurance-maladie, d'assurance-salaire et d'assurance-vie que doit payer l'employeur. Elles comprennent également les paiements effectués en vertu de la *Loi de 1959 sur la mise au point des pensions du service public* et de la *Loi sur les régimes de retraite particuliers*, ainsi que les frais des régimes de pension, d'avantages sociaux et de sécurité sociale des employés engagés sur place à l'étranger.

Le reste de la somme, soit 174,5 millions de dollars ou 4 p. 100 des dépenses totales, a été affecté aux sept résultats stratégiques du programme. Les principales réalisations et dépenses relatives à chaque résultat stratégique sont exposées en détail aux pages suivantes.

Figure 2  
**Secrétariat du Conseil du Trésor**  
 Utilisation des ressources durant l'exercice 2000-2001  
 (en millions de dollars)



**Total des dépenses = 4 178,6 \$**

## Réalisations en matière de rendement par résultat stratégique

### *Gestion et planification des dépenses*

Les dépenses sont gérées et planifiées de manière à donner aux Canadiens et aux Canadiennes l'assurance que les ressources de l'État sont affectées selon les priorités du gouvernement et le cadre financier. Les ressources sont analysées en fonction du programme, du ministère et du secteur concernés, et la gestion des ressources est intégrée au processus décisionnel et au processus d'établissement des priorités du gouvernement.

#### Résultat stratégique

Affectation des ressources de l'État en conformité avec les priorités du gouvernement et le cadre financier

### **Affectation des ressources selon les priorités du gouvernement**

- ✓ De concert avec les ministères, le Secrétariat a cerné et surveillé de près les tensions et les principaux risques qui constituaient une menace pour la santé et la sécurité des Canadiens et des Canadiennes. Il a discuté des besoins de financement avec les ministères afin d'évaluer les risques les plus importants. En se fondant sur les observations des ministères et sur sa propre évaluation de l'intégrité des programmes, le Secrétariat a présenté au Conseil du Trésor des recommandations qui ont donné lieu à l'affectation d'une somme provisoire de 1,1 milliard de dollars pour aider à atténuer les principaux risques.
  - De nombreux ministères et organismes ont obtenu des fonds pour mettre à niveau leur matériel de gestion de l'information et de technologies de l'information ainsi que les logiciels connexes. Des fonds ont aussi été accordés à des fins particulières, par exemple pour aider Santé Canada à améliorer les établissements de santé des Autochtones, et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié à traiter un nombre croissant de revendications du statut de réfugié.
- ✓ Conformément à l'engagement qu'il a pris envers les Canadiens de dépenser judicieusement, le Secrétariat a donné des conseils au sujet des nouvelles mesures envisagées et des changements proposés aux programmes en vigueur. Il a notamment présenté des recommandations en fonction des priorités du gouvernement, et à propos de l'établissement des coûts des mesures proposées, de l'identification de sources convenables de financement et des questions se rapportant à la conception des programmes (comme la gouvernance, les mécanismes de prestation et l'obligation de rendre compte des résultats).
- ✓ En collaboration avec les ministères, le Secrétariat a assuré la présentation au Parlement, en temps opportun, de renseignements exacts et précis dans le Budget principal et les budgets supplémentaires des dépenses. Le Budget principal indique les sommes que les ministères sont autorisés à dépenser au cours de l'exercice. Quant

Affectation de 1,1 milliard de dollars à l'échelle du gouvernement pour atténuer les principaux risques

Le Secrétariat a donné des conseils sur des dépenses de programmes directes totalisant environ 50 milliards de dollars

aux budgets supplémentaires des dépenses, ils sont déposés deux fois par année afin d'augmenter, au besoin, les niveaux de dépenses approuvés dans le Budget principal. La présentation de budgets exacts en temps opportun est essentielle au bon fonctionnement de l'administration fédérale.

- ✓ Parce que le Parlement ne siégeait pas et parce qu'il y avait des élections fédérales, il a fallu obtenir des mandats spéciaux du gouverneur général pour que les ministères puissent disposer des autorisations de dépenses nécessaires afin de continuer de servir les Canadiens et les Canadiennes jusqu'à la rentrée parlementaire, en février. Le Secrétariat a aidé les ministères à comprendre le processus d'obtention des mandats et à faire en sorte qu'ils puissent être approuvés dans les meilleurs délais.

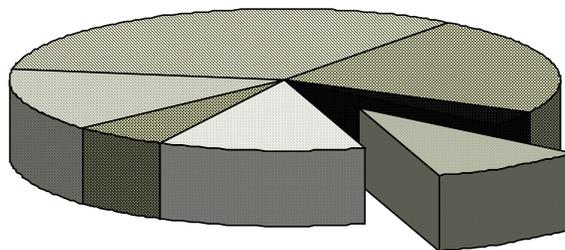
#### **Analyses et renseignements pertinents pour faciliter la prise de décisions**

- ✓ Pour pouvoir mieux surveiller les pratiques de gestion et déterminer les préoccupations que suscite l'exécution des programmes offerts aux Canadiens et aux Canadiennes, le Secrétariat a formé des équipes et les a structurées de manière à appuyer les principaux ministères et portefeuilles du gouvernement fédéral. Grâce à cette nouvelle structure, l'information, les connaissances et l'expérience collectives du Secrétariat ont été intégrées de manière à donner aux cadres supérieurs les conseils dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées.

Figure 3

#### **Gestion et planification des dépenses**

Utilisation des ressources durant l'exercice 2000-2001



15,9 millions de dollars

9 p. 100 des dépenses pour les programmes

## **Fonction de contrôleur**

Le document *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*, publié en 2000, soulignait l'importance de créer et de soutenir un environnement qui suscite la confiance du public et aide les gestionnaires à mesurer les résultats et à gérer efficacement les fonds publics.

La modernisation de la fonction de contrôleur est une réforme de gestion qui vise principalement à améliorer la gestion des ressources et à accroître l'efficacité du processus décisionnel. Elle concerne les agents financiers et tous les gestionnaires des ministères, et ne se limite pas à la responsabilité financière. Le Secrétariat fournit aux ministères et aux organismes le leadership et l'aide nécessaires afin d'apporter les changements structuraux et culturels nécessaires pour instituer une fonction moderne de contrôleur et en assurer la viabilité. De nombreux éléments sont nécessaires pour intégrer les principes de la fonction moderne de contrôleur à toutes les décisions et mesures prises par les gestionnaires et les spécialistes. Cette intégration exige des cadres, des politiques, des conseils, des connaissances, des capacités, de vastes consultations et des partenariats. En favorisant de saines pratiques de gestion, la fonction moderne de contrôleur permettra aux décideurs de faire des choix plus éclairés et de les communiquer aux intéressés, contribuant ainsi à l'amélioration du service, de la politique publique et des résultats. Des progrès sont réalisés chaque année pour moderniser complètement la fonction de contrôleur et opérer le changement culturel qui s'impose.

### **Résultat stratégique**

Des pratiques de gestion qui sont axées sur les résultats et les valeurs, qui intègrent les données financières et l'information non financière sur les résultats pour les besoins de la planification et des rapports, qui tiennent compte des risques de façon responsable et qui prévoient des mécanismes de contrôle appropriés

## **Évaluation des pratiques de contrôle modernes**

L'initiative pilote de modernisation de la fonction de contrôleur aidera grandement à opérer le changement culturel susmentionné. Avec l'aide du Secrétariat, les ministères pilotes ont entrepris la difficile tâche d'évaluer les capacités relatives à la fonction de contrôleur, et ils se sont fondés ensuite sur les résultats de ces évaluations et sur d'autres renseignements pour dresser des plans d'action en vue d'améliorer leurs pratiques de gestion.

- ✓ La phase pilote de l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur, qui a pris fin le 31 mars 2001, a permis aux ministères pilotes de déterminer de façon précise ce qu'ils devaient faire pour moderniser la fonction de contrôleur. Pendant les trois années qu'a duré cette phase, le nombre d'organismes participants est passé de 11 à 15; 8 d'entre eux ont terminé l'évaluation de leurs capacités, et les 7 autres en sont rendus à diverses étapes du processus d'évaluation. Jusqu'à maintenant, 5 des 8 plans d'amélioration dressés par les ministères ont été approuvés par la haute direction, et leur mise en œuvre se poursuit. Compte tenu du succès de la phase pilote, il a été décidé de poursuivre les travaux au cours des trois prochaines années pour veiller à ce que tous les ministères et les organismes modernisent leur fonction de contrôleur et profitent des avantages qui en découlent.

### **Insistance plus grande sur les résultats et les coûts grâce à la fonction moderne de contrôleur**

L'amélioration du rendement organisationnel grâce à l'utilisation stratégique des données financières et autres renseignements sur le rendement est la pierre angulaire de la fonction moderne de contrôleur. Des données exactes et pertinentes ainsi que des systèmes d'appui sont nécessaires pour communiquer une information de qualité sur le rendement.

- ✓ La Stratégie d'information financière (SIF), initiative lancée à l'échelle du gouvernement fédéral afin d'améliorer la prise de décisions et la responsabilisation, a été adoptée avec succès dans tous les ministères et organismes fédéraux le 1<sup>er</sup> avril 2001. La SIF est le changement le plus important apporté à la comptabilité et aux rapports financiers du gouvernement depuis la Confédération. L'utilisation de données produites selon la méthode de la comptabilité d'exercice favorise la prise de décisions plus éclairées ainsi que de meilleurs résultats.
- ✓ La politique d'évaluation a été révisée afin d'accorder plus d'importance à l'évaluation comme fonction de gestion et de communiquer des renseignements objectifs sur les résultats des programmes et des initiatives qui touchent les Canadiens et les Canadiennes. Il faudra du temps pour renouveler la capacité d'évaluation dans l'administration fédérale, mais le Secrétariat s'affaire à mettre en place un Centre d'excellence en évaluation pour prêter main-forte aux ministères. Ce centre examinera et évaluera la politique deux fois pendant sa mise en œuvre, soit après deux ans et au bout de cinq ans. Grâce à l'amélioration du processus d'évaluation, l'information utilisée pour la prise de décisions, la reddition de comptes et les rapports sera de meilleure qualité et axée sur les résultats.

#### **Le saviez-vous?**

Les Comptes publics du Canada 1999-2000 ont été déposés à la Chambre plus tôt dans le cycle d'établissement des rapports qu'à n'importe quel autre moment au cours des 30 dernières années. La présentation de rapports dans de meilleurs délais témoigne de saines pratiques de gestion et de responsabilisation qui contribuent à la prise de décisions plus éclairées et plus opportunes.

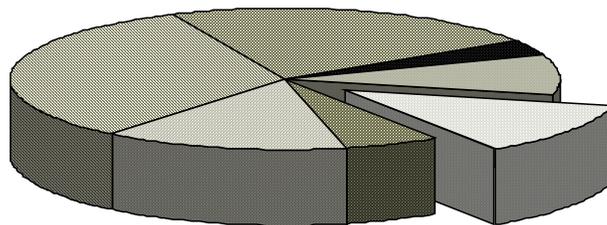
### **Capacité accrue de dépenser judicieusement et de gérer de façon responsable grâce à la fonction moderne de contrôleur**

Pour être en mesure de dépenser judicieusement et de gérer de façon responsable, il faut que l'information utilisée pour prendre des décisions et communiquer les résultats soit fiable et que les cadres de contrôle et de gestion des risques soient bien étayés.

- ✓ Grâce au cadre de gestion intégrée du risque, les ministères et organismes peuvent examiner, comparer et évaluer des risques sensiblement différents dans divers domaines tels que les politiques, les opérations, les ressources humaines, les finances, la santé et la sécurité, les questions juridiques et l'environnement. Ce cadre devrait contribuer à la création d'un milieu où l'on s'efforce continuellement et systématiquement de comprendre, de gérer et de communiquer les risques du point de vue de l'ensemble de l'organisation.

- ✓ La politique en matière de vérification interne a aussi été révisée afin d'amener les institutions fédérales à intégrer les résultats de leurs vérifications internes à leurs processus d'établissement de priorités, de planification et de prise de décisions. Le Secrétariat a mis sur pied un Centre d'excellence en vérification interne afin d'aider les ministères à mettre en application cette politique. Grâce à de meilleurs renseignements découlant des vérifications, il sera possible d'améliorer le processus décisionnel et d'accroître la responsabilisation.
- ✓ Une politique de surveillance active a été instaurée afin que les ministères et organismes puissent être alertés, dès les premiers signes, de la présence de lacunes dans leurs pratiques et contrôles de gestion, et qu'ils puissent ensuite cerner ces lacunes et les combler rapidement, au besoin en collaboration avec le Secrétariat.
- ✓ Une gestion responsable des finances signifie qu'il faut savoir faire la part entre la latitude dont les ministères ont besoin pour répondre à leurs besoins opérationnels et les cadres de contrôle nécessaires pour assurer la responsabilisation, l'équité et le respect des priorités du gouvernement. Un tel équilibre permet aux ministères de réaliser des économies et d'améliorer leur rendement. Nombreux sont les programmes, les politiques et les initiatives qui concourent à cet objectif. En voici un exemple :
  - En collaboration avec les ministères, le Secrétariat a examiné les préavis d'adjudication de contrat et les a améliorés en apportant des modifications à la politique et en publiant un nouveau guide de mise en œuvre. Cette mesure contribuera à l'efficacité du régime de passation des marchés publics tout en favorisant la concurrence, l'impartialité et la transparence dans les marchés publics.

Figure 4  
**Fonction de contrôleur**  
Utilisation des ressources durant l'exercice 2000-2001



21,4 millions de dollars  
12 p. 100 des dépenses pour les programmes

## Service et innovation

Améliorer l'accès aux services gouvernementaux et accroître de façon mesurable la satisfaction des citoyens à l'égard de ces services sont les deux principaux éléments d'une stratégie d'amélioration des services qui repose sur les besoins et les priorités de la population canadienne.

### Accès amélioré des citoyens aux programmes et services de l'État

- ✓ Service Canada est la principale initiative que met en œuvre le Secrétariat, de concert avec plusieurs ministères et organismes, afin d'améliorer l'accès des citoyens aux services gouvernementaux. Elle a pour objet de créer, dans les deux langues officielles, un système de prestation de services multi-modes qui offre aux Canadiens et aux Canadiennes un point d'accès unique aux programmes fédéraux et ce, de façon rapide, fiable, pratique et économique. Bien qu'il soit encore trop tôt pour en évaluer les résultats, l'élaboration et la mise en œuvre de cette initiative progressent rapidement.

### Résultat stratégique

Une fonction publique innovatrice et axée sur les citoyens, qui répond aux priorités des Canadiens et des Canadiennes en matière d'amélioration des services et qui est déterminée à leur offrir des services qui satisfont à leurs attentes ou les dépassent



- Vingt et un autres centres ont ouvert leurs portes, ce qui porte le nombre total de centres d'accès en personne à 122. Ces centres ont accueilli 161 000 visiteurs en 2000-2001. Au cours de cette première année complète d'activités, 92 p. 100 des personnes qui ont demandé des renseignements se sont dites satisfaites, dans l'ensemble, du service qu'elles ont reçu à ces centres d'accès, et 80 p. 100 ont obtenu ce qu'elles désiraient au premier point de contact.



- En 2000-2001, le Site du Canada a reçu 38,5 millions de demandes de pages Internet, soit 60 p. 100 de plus que l'année précédente. Dans le cadre de l'initiative Gouvernement en direct, ce site, qui est exploité par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), a été remanié en janvier 2001 conformément à la norme relative à l'uniformisation de la présentation et de l'exploitation de tous les sites Internet du gouvernement du Canada. Le site est maintenant plus convivial et plus facile d'accès.



- La ligne 1-800-O-Canada a reçu en tout 1,2 million d'appels téléphoniques en 2000-2001, soit 32 p. 100 de plus que l'année précédente. Parmi les personnes qui ont utilisé ce portail, qui est aussi exploité par TPSGC, 40 p. 100 ont indiqué qu'elles avaient obtenu ce qu'elles voulaient au premier point de contact tandis que 60 p. 100 ont été dirigées vers des spécialistes des ministères concernés.

- ✓ L'accroissement de la visibilité des services et des programmes du gouvernement du Canada est indispensable pour renforcer les liens entre le gouvernement et les citoyens. Les progrès suivants ont été réalisés :
  - Afin d'assurer la transparence et la libre circulation de l'information entre les Canadiens et leur gouvernement, on a créé une nouvelle politique sur les communications du gouvernement du Canada.
    - Le mot-symbole Canada est de plus en plus utilisé comme identificateur universel pour aider les Canadiens et les Canadiennes à reconnaître du premier coup d'œil les programmes, les services et les activités du gouvernement du Canada.



**Satisfaction accrue des citoyens à l'égard des services de l'État (service rapide, équitable, efficace, courtois et de qualité supérieure)**

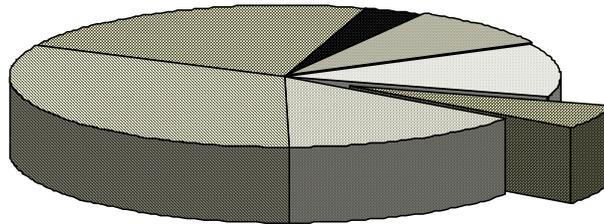
- ✓ Afin d'accroître d'au moins 10 p. 100 le degré de satisfaction des Canadiens et des Canadiennes à l'égard des services gouvernementaux d'ici 2005, le gouvernement a lancé, en mai 2000, l'Initiative d'amélioration des services, dont la mise en œuvre se fera en trois étapes.
  - Même si elle a commencé en retard, la première étape se déroule comme prévu. L'Initiative prévoit l'établissement d'une base de données sur les programmes, les activités et les services des ministères et organismes ainsi que l'élaboration de normes de service et de mesures de la satisfaction des clients. Les progrès réalisés pour chacun de ces éléments feront l'objet d'un suivi continu.
- ✓ Le deuxième sondage bisannuel *Les citoyens d'abord* a été réalisé en mai 2000 afin d'évaluer les progrès accomplis relativement à la création d'un secteur public axé sur les besoins et les priorités des citoyens canadiens. Il permettra aux ministères de rajuster la stratégie qu'ils ont adoptée pour accroître le degré de satisfaction des citoyens à l'égard des services gouvernementaux.
  - Même si le sondage a été terminé à temps, il n'a pas été possible d'en publier les résultats en octobre 2000 comme prévu. Les résultats préliminaires confirment que la satisfaction des citoyens à l'égard des services du gouvernement fédéral s'est accrue depuis le premier sondage effectué en 1998. Les résultats définitifs ont été rendus publics en mai 2001.

**Des organisations fédérales qui sont mieux adaptées aux besoins des citoyens, plus innovatrices et efficaces et davantage axées sur le service**

- ✓ Il est important pour les Canadiens et les Canadiennes que le gouvernement envisage de nouvelles façons de réaliser ses programmes et d'offrir ses services. Le Secrétariat élabore des politiques et donne des conseils aux ministères afin de les encourager à innover tout en gérant prudemment les ressources publiques et en préservant le bien public.

- L'élaboration d'une nouvelle Politique sur les différents modes de prestation des services (DMPS) n'a pu être achevée en raison de la complexité de ce dossier. Toutefois, un guide relatif à cette politique et un guide pratique ont été élaborés, et une base de données a été établie afin d'aider les ministères et les organismes à mettre en application la nouvelle politique. Ils seront diffusés une fois la politique approuvée.

Figure 5  
**Service et innovation**  
Utilisation des ressources durant l'exercice 2000-2001



9,8 millions de dollars  
6 p. 100 des dépenses pour les programmes

## **Gestion de l'information et technologies de l'information**

Le Secrétariat établit des cadres, des politiques et des directives sur toute une gamme de questions se rapportant à la gestion de l'information et aux technologies de l'information (GI/TI) afin de faciliter la prestation électronique des services et la réalisation de l'initiative Gouvernement en direct (GED) dans les délais fixés, soit d'ici 2004.

**Une infrastructure stratégique de GI/TI permettant au gouvernement du Canada de transiger en toute sécurité avec les citoyens et le secteur privé**

### **Résultat stratégique**

Des services gouvernementaux abordables et adaptés aux besoins des citoyens, grâce à l'utilisation stratégique de la gestion de l'information et des technologies de l'information

Afin de tirer pleinement profit des avantages qu'offre Internet, il faut que les Canadiens et les Canadiennes sachent que les transactions électroniques sont aussi sûres que les transactions effectuées sur support papier.

- ✓ Les exigences de la plate-forme électronique (appelée « canal protégé ») ont été définies. Une fois en place, le canal protégé offrira un éventail de services (intégration d'applications, sécurité et authentification, messagerie, répertoires, réseau et architecture) qui permettront aux Canadiens et aux Canadiennes, grâce à un environnement électronique sûr, de transiger en toute sécurité avec le gouvernement du Canada.
- ✓ Des modèles opérationnels ont été conçus afin de donner suite aux préoccupations que suscite la prestation électronique des services du point de vue de la protection des renseignements personnels. Un outil d'évaluation de telles répercussions a été mis au point afin d'aider les ministères qui exécutent des projets de prestation électronique de services à cerner leurs besoins ou leurs préoccupations à ce sujet.

**Adoption réussie de cadres de GI/TI intégrée pour gérer les biens et les risques, orienter les investissements en matière de prestation de services en direct et fixer des normes**

Un cadre et une stratégie d'investissement ont été élaborés afin d'accélérer la transformation et l'intégration des services qui doivent être offerts en direct en fonction des besoins des citoyens et d'aider les ministères fédéraux à offrir leurs services en direct :

- ✓ En tout, 59,1 millions de dollars ont été investis dans 25 projets conçus précisément pour accélérer la transformation des services les plus couramment et fréquemment utilisés par les particuliers, les entreprises et les clients de l'extérieur du Canada (les projets phares sont présentés sur le site Web de Gouvernement en direct, à l'adresse suivante : [www.gol-ged.gc.ca](http://www.gol-ged.gc.ca)).

- ✓ Le cadre en question, qui réunit l'information et les services du gouvernement selon trois passerelles et 35 groupes de sujets/clients, a servi de base à la refonte du Site du Canada, en janvier 2001.
- ✓ Des normes ont été élaborées afin d'uniformiser la présentation et l'exploitation des sites Internet, et ces normes ont été approuvées par les ministres. Une boîte à outils pour la normalisation des sites Internet a été diffusée sur Internet aux ministères et au secteur privé. Le Service de mise à l'essai de l'accessibilité du Web a aussi été mis à la disposition des ministères.

### Un effectif de classe mondiale en GI/TI

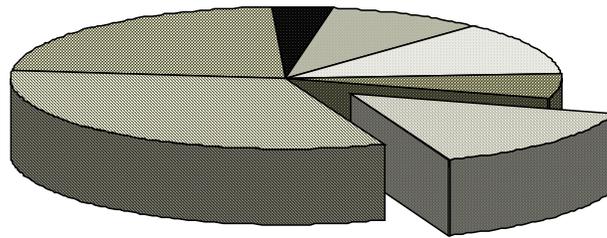
Le recrutement de professionnels en GI/TI et leur maintien en poste dans un marché du travail restreint sont des priorités du gouvernement du Canada. Des mesures ont été prises afin de permettre à la fonction publique de disposer d'un effectif de classe mondiale en GI/TI et donc des compétences de base dont elle a besoin pour améliorer le service et mettre en œuvre l'initiative Gouvernement en direct.

- ✓ En vue d'assurer le renouvellement de la collectivité de la GI/TI dans l'administration fédérale, des programmes de perfectionnement ont été instaurés afin de donner la chance à des professionnels d'accéder à des postes de niveau intermédiaire ou supérieur, et à des employés des services administratifs de faire carrière en GI/TI. Des profils de compétences ont été dressés pour les postes en TI.

Figure 6

### Gestion de l'information et technologies de l'information

Utilisation des ressources durant l'exercice 2000-2001



25,3 millions de dollars

14 p. 100 des dépenses pour les programmes

## **Gestion des ressources humaines**

À titre d'employeur de la fonction publique du Canada, le Secrétariat a concentré ses efforts sur la productivité et la durabilité de l'effectif. Les réalisations suivantes ont permis cette année à la fonction publique d'améliorer les services qu'elle offre aux Canadiens et aux Canadiennes.

### **Résolution des problèmes de maintien en poste et de recrutement afin d'appuyer un effectif durable**

- ✓ La fonction publique doit offrir des salaires et des avantages sociaux concurrentiels pour pouvoir maintenir en poste ses employés et recruter les meilleurs candidats.
  - Le Secrétariat a négocié 12 nouvelles conventions collectives, ce qui a facilité l'approbation de 16 mandats de négociier pour les employeurs distincts.
  - Le travail s'est poursuivi en vue de la modernisation du système de classification.
  - Le Secrétariat a mis en œuvre les recommandations liées aux salaires que le Comité consultatif sur le maintien en poste et la rémunération du personnel de direction a présentées dans son troisième rapport, et il étudie actuellement la possibilité d'adopter d'autres mesures, notamment en ce qui concerne la classification, les avantages sociaux variables et les politiques connexes. ([http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\\_pol/partners/strong/acslr\\_f.html](http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/partners/strong/acslr_f.html))
  - Le Secrétariat a géré efficacement sept grands régimes d'assurance qui couvrent plus d'un million de personnes. Il a aussi institué le Régime de services dentaires pour les pensionnés. Il a établi une fiducie pour le Régime de soins de santé de la fonction publique. Il a conçu des régimes pour les juges et les sénateurs.
  - Le nouvel Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public a commencé, le 1<sup>er</sup> avril 2000, à gérer les cotisations que le gouvernement et les employés versent aux caisses de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la GRC, lesquelles s'élèvent à plus de 2,5 milliards de dollars par année.
  - L'entente sur la parité salariale conclue avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) a été mise en œuvre en partenariat avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, l'Agence des douanes et du revenu du Canada, l'AFPC, les ministères et d'autres intervenants. Des paiements totalisant près de 3 milliards de dollars et couvrant une période de rétroactivité de 15 ans ont été versés à quelque 226 000 bénéficiaires.
- ✓ En outre, le Secrétariat a encouragé les secrétariats des diverses collectivités fonctionnelles (comme celle de la GI/TI) à résoudre les problèmes de recrutement et de maintien en poste qui touchent leur effectif.

### **Résultat stratégique**

Une fonction publique axée sur les résultats et fondée sur les valeurs, et qui est représentative, vouée à l'apprentissage et parmi les meilleures au monde

## Promotion du changement culturel et du mieux-être en milieu de travail

- ✓ L'objectif du gouvernement est d'avoir une fonction publique qui est représentative de la diversité canadienne, qui reflète les intérêts et les valeurs de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes et dans laquelle l'utilisation des deux langues officielles constitue un principe fondamental.
- Visitez le site sur les valeurs et l'éthique : [http://www.tbs-sct.gc.ca/veo-bve/home\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/veo-bve/home_f.asp)
- Le Groupe de travail sur la participation des minorités visibles dans la fonction publique fédérale a présenté son plan d'action en avril 2000. Ses recommandations portaient principalement sur le recrutement, le maintien en poste, le mieux-être en milieu de travail et le changement culturel. Le gouvernement a accordé une somme maximale de 10 millions de dollars pour mettre en œuvre ces recommandations jusqu'à 2002-2003.
  - Le *Rapport annuel sur l'équité en emploi de 1999-2000* a été rédigé et déposé au Parlement en 2000-2001. Il indique que la représentation de tous les groupes désignés s'est accrue dans l'ensemble de la fonction publique.
  - Le deuxième *Rapport annuel sur le Programme des mesures positives d'équité en emploi* (PMPEE), qui porte sur l'exercice 2000-2001, met en lumière les résultats des projets financés dans le cadre de ce programme et les pratiques exemplaires qui s'y rattachent.
  - Le Secrétariat a renforcé la communication entre les groupes linguistiques minoritaires en région et les hauts fonctionnaires des ministères, en organisant des réunions de réseau consultatif dans les régions. En outre, en partenariat avec la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique, le Commissariat aux langues officielles et des représentants des ministères fédéraux en Colombie-Britannique, il a lancé un projet pilote visant à sensibiliser les gestionnaires des bureaux bilingues à l'importance d'améliorer la qualité du service au public dans les deux langues officielles ainsi que la communication entre la collectivité et les institutions fédérales. Enfin, le Secrétariat a effectué des vérifications dans sept aéroports et une centaine de points de service fédéraux dans de nombreuses villes canadiennes. Les rapports peuvent être consultés sur le site Web suivant : <http://www.tbs-sct.gc.ca/ollo/french/publication/audits/dates/2001.html>.
- ✓ Afin de promouvoir un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle dans la fonction publique, le Secrétariat a entamé une révision des politiques pertinentes pour mieux répondre aux besoins des employés tout au long de leur carrière et même après la retraite. Par exemple, la politique sur le télétravail peut être particulièrement importante pour les parents qui ont de jeunes enfants, et certaines des améliorations apportées à la Directive sur les voyages visent à aider les voyageurs à s'acquitter de leurs obligations familiales.
- ✓ En rattachant la gestion des ressources humaines à l'obtention des résultats escomptés, le Cadre de travail pour une saine gestion des ressources humaines dans la fonction publique favorise un meilleur rendement organisationnel. Certaines pratiques

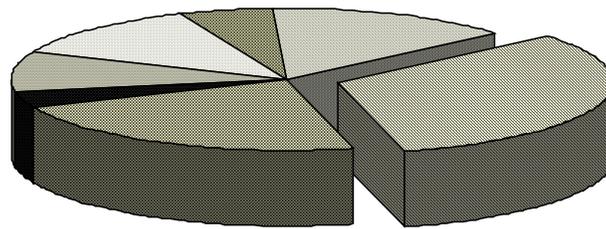
de gestion des ressources humaines contribuent à un haut rendement, et le cadre fournit aux ministères les outils nécessaires pour mesurer leurs progrès. Dix-neuf ministères, moyens et grands, ont adopté ce cadre et en sont à diverses étapes de sa mise en œuvre, soit cinq de plus depuis le dernier rapport financier.

- ✓ Le Programme de stages pour les jeunes dans le secteur public fédéral a été lancé avec succès. Ce programme, qui a été renouvelé en permanence, est maintenant exécuté en partenariat avec le YMCA grâce à un accord de contribution. En 2000-2001, les institutions fédérales ont recensé environ 1 500 possibilités de stage, et plus de 750 jeunes stagiaires en ont profité. Environ la moitié de ces stagiaires sont des jeunes à risque qui reçoivent au préalable une formation et qui bénéficient de contacts réguliers avec un conseiller du YMCA. Des renseignements supplémentaires sur ce programme sont présentés à la page 24.

Figure 7

### Gestion des ressources humaines

Utilisation des ressources durant l'exercice 2000-2001



56,4 millions de dollars

32 p. 100 des dépenses pour les programmes

## **Bureau national des infrastructures**

Ce bureau est chargé de diriger la mise en œuvre, à l'échelle nationale, du Programme des infrastructures matérielles annoncé dans le discours du Trône de 1999.

Cette nouvelle initiative vise à mettre l'accent sur les résultats et la reddition de comptes, conformément aux principes énoncés dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*. Les lacunes que le vérificateur général avait notées dans l'ancien programme Travaux d'infrastructure Canada ont été corrigées. Les ententes conclues avec tous les gouvernements provinciaux et territoriaux reflètent cette nouvelle conception, et les responsables de tous les projets approuvés dans le cadre de ce programme doivent maintenant rendre compte des résultats.

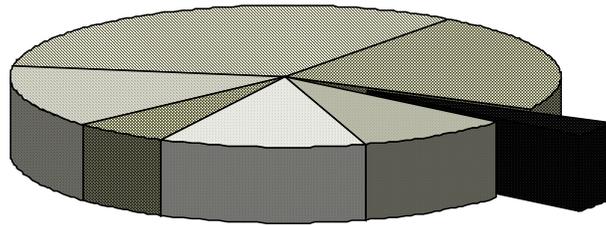
### **Mise en œuvre d'Infrastructures Canada**

- ✓ Le premier volet de cette initiative est le volet municipal appelé Infrastructures Canada. En 2000-2001, le Secrétariat a établi et mis en œuvre le cadre d'orientation du programme et il a réussi à conclure des ententes avec toutes les provinces et le territoire du Yukon. Il a aussi mis en branle le volet Premières nations du programme. La contribution totale du gouvernement fédéral s'élève à 2,05 milliards de dollars sur cinq ans. En outre, le Secrétariat a conclu un accord de contribution avec la Fédération canadienne des municipalités et le Conseil national de recherches du Canada en vue de la rédaction d'un *Guide national pour des infrastructures municipales durables : règles de l'art et innovations*. Cet accord contribuera grandement au développement des infrastructures municipales dans tout le Canada.
- ✓ En ce qui concerne la coordination du programme, le Bureau national de l'infrastructure a nommé un coprésident fédéral pour chacun des comités de gestion fédéraux, provinciaux et territoriaux, et il a établi des lignes directrices nationales afin d'assurer l'exécution uniforme de ce programme à travers le Canada.
- ✓ Le Secrétariat a mis au point un système d'information en direct pour le programme dans son ensemble, en faisant ainsi le point central de l'administration du programme puisqu'il permettra aux municipalités de présenter leurs projets en direct, et aux responsables d'approuver et de surveiller les projets en direct et d'effectuer tous les paiements « en temps réel ». Ce système a été mis en place à l'automne 2001.

#### **Résultat stratégique**

Des investissements dans les infrastructures matérielles qui ont pour effet d'améliorer la qualité de l'environnement au Canada, de soutenir la croissance économique à long terme ou d'améliorer les infrastructures communautaires, et qui favorisent l'adoption des meilleures technologies, de nouvelles approches et des pratiques exemplaires, dans la mesure du possible

Figure 8  
**Bureau national de l'infrastructure**  
Utilisation des ressources durant l'exercice 2000-2001



6,2 millions de dollars  
4 p. 100 des dépenses pour les programmes

## Rapports sur les initiatives à l'échelle de l'administration fédérale

### *Modernisation de la fonction de contrôleur*

#### **Mise en œuvre de la fonction moderne de contrôleur au Secrétariat**

- ✓ Un projet pilote en matière de planification et de rapports intégrés a été réalisé à la Direction des services ministériels. Un processus amélioré de planification des activités a été mis en place au Ministère, et la phase de validation des outils technologiques de renseignement a été achevée. En outre, un réseau de planification ministériel a été créé afin d'élaborer un cadre de planification stratégique. Les travaux d'amélioration exécutés dans ces secteurs interreliés se poursuivent et progresseront au cours des années à venir.

### *Paiements de transfert*

#### **Le Programme de stages pour les jeunes dans le secteur public fédéral**

Ce programme a été renouvelé en permanence et relancé avec succès afin de continuer à offrir aux jeunes sans emploi ou sous-employés la chance d'acquérir une expérience de travail valable, d'établir des contacts et d'enrichir leur curriculum vitae.



- ✓ Le Secrétariat a approuvé de nouvelles modalités en juin 2000 et a conclu un accord de contribution avec le YMCA en septembre 2000.
- ✓ À la fin de mars 2001, plus de 1 500 possibilités de stage de 9 ou 12 mois avaient été recensées dans les ministères, organismes et sociétés d'État, et plus de 750 jeunes stagiaires avaient été placés. Les stagiaires ont bénéficié de meilleurs services d'appui.
- ✓ En tout, 20 millions de dollars avaient été prévus pour 2000-2001, mais la négociation de nouvelles modalités pour conclure un accord de contribution avec un nouveau partenaire a retardé le lancement du programme. Le recrutement des stagiaires n'ayant commencé qu'à l'automne, moins de 9 millions de dollars ont été dépensés au cours de l'exercice 2000-2001.

### ***Le point sur le développement durable***

L'exercice 2000-2001 aura été une période de transition pour les activités liées au développement durable dans toute l'administration fédérale, y compris le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Au cours de cette période, le Secrétariat a mené à terme les activités qu'il exerçait à l'appui de sa première stratégie de développement durable et a élaboré une deuxième stratégie pour une période de trois ans allant de 2001 à 2003.

Le présent rapport fait état des progrès accomplis en regard non pas des engagements précis indiqués dans la première stratégie de développement durable, mais plutôt des engagements énoncés dans le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de 2000-2001. Ainsi, même si les progrès réalisés en 2000-2001 appuient toujours les objectifs de la première stratégie de développement durable, il n'y a pas de concordance exacte entre les deux. L'an prochain, les progrès pourront être présentés en regard de la stratégie puisque les engagements en matière de développement durable ont été intégrés au RPP de 2001-2002.

Le Secrétariat a renforcé son engagement à l'égard du développement durable au cours de la dernière année en nommant un champion du développement durable, soit le secrétaire adjoint du Secteur économique. Cette nomination signifie que désormais un cadre supérieur pourra exercer son leadership dans le domaine et inclure le développement durable dans les délibérations des divers comités du Ministère.

L'appendice D expose les progrès accomplis en regard des engagements énoncés dans le RPP ainsi que les autres mesures importantes qui ont été prises au cours de la période pour appuyer les objectifs du Secrétariat en matière de développement durable.

## Rendement financier

### Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés

Le tableau 1 expose en détail les ressources approuvées par le Parlement et les ressources réellement utilisées par le Secrétariat.

#### Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit	2000-2001		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
1 Dépenses de fonctionnement <sup>1</sup>	84,6	155,6	151,2
2 Subventions et contributions <sup>2</sup>	23,7	23,9	9,3
(L) Présidente du Conseil du Trésor – traitement et allocation pour automobile <sup>3</sup>	0,1	0,1	0,1
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	23,5	26,4	26,4
(L) Montants adjugés par un tribunal	-	0,1	0,1
(L) Remboursements de montants portés au crédit des recettes d'années antérieures	-	-	-
(L) Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne	-	-	-
5 Éventualités du gouvernement <sup>4</sup>	550,0	94,4	-
10 Initiatives à l'échelle de l'administration fédérale <sup>4</sup>	134,4	6,7	-
15 Conventions collectives <sup>4</sup>	81,3	4,5	-
20 Assurances de la fonction publique	865,5	966,6	956,7
(L) <i>Loi sur la mise au point des pensions du service public</i>	0,1	0,1	0,1
(L) Contributions de l'employeur non affectées et versées en vertu de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i> , d'autres lois concernant la retraite et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	-	13,8	13,8
(L) Paiements liés à l'exécution de l'entente sur la parité salariale en vertu de l'article 30 de la <i>Loi sur la responsabilité civile et le contentieux administratif</i>	-	3 020,9	3 020,9
<b>Total</b>	<b>1 763,2</b>	<b>4 713,1</b>	<b>4 178,6</b>

<sup>1</sup> Les autorisations totales comprennent la somme de 84,6 millions de dollars inscrites dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2000-2001 et une somme additionnelle de 71 millions de dollars répartie de la façon suivante : 10,5 millions de dollars provenant du Budget supplémentaire des dépenses de 2000-2001, 37,9 millions de dollars pour les mandats spéciaux du gouverneur général, 2,3 millions de dollars pour les transferts reçus aux fins des conventions collectives et 20,9 millions de dollars pour des initiatives réalisées à l'échelle de l'administration fédérale, telles que Gouvernement en direct, le Programme des mesures positives d'équité en emploi et le programme Faire place au changement. Les dépenses réelles, surtout celles qui ont trait à l'Initiative d'amélioration des services, Service Canada et le SIGD, ont été inférieures de 4,4 millions de dollars aux dépenses prévues.

<sup>2</sup> Les dépenses réelles ont été moins élevées que prévu en raison du lancement tardif du Programme de stages pour les jeunes, qui a été renouvelé en permanence.

<sup>3</sup> Les dépenses prévues d'élèvent à 51 658 \$. Les autorisations et les dépenses réelles s'établissent à 51 597 \$.

<sup>4</sup> Les crédits pour programmes financés par l'administration centrale reflètent les transferts permanents destinés aux autres ministères qui ont entraîné une réduction des autorisations du Secrétariat. Les rapports sur le rendement des ministères qui ont reçu ces transferts indiquent les montants de ces autorisations et des dépenses réelles.

**Tableau 2 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles du Ministère par secteur d'activité**

Le tableau 2 expose en détail les ressources (en millions de dollars) utilisées par secteur d'activité au regard des ressources approuvées par le Parlement, comme l'indique le tableau 1.

Secteurs d'activité <sup>1</sup>	ÉTP	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions votées	Total provisoire		Total des dépenses brutes
					dépenses brutes votées	Subventions et contributions	
<b>Gestion et planification des dépenses</b>							
<b>Activités du Secrétariat</b>							
(Dépenses prévues)	140	13,0	-	-	13,0	-	13,0
(Autorisations totales)	158	16,8	-	-	16,8	-	16,8
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>138</b>	<b>15,6</b>	<b>0,3</b>	-	<b>15,9</b>	-	<b>15,9</b>
<b>Fonds gérés par l'administration centrale</b>							
(Dépenses prévues)	-	550,0	-	-	550,0	-	550,0
(Autorisations totales)	-	494,4	-	-	494,4	-	494,4
<b>(Dépenses réelles)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Fonction de contrôleur</b>							
<b>Activités du Secrétariat</b>							
(Dépenses prévues)	145	17,4	-	-	17,4	0,1	17,3
(Autorisations totales)	178	22,0	-	0,1	22,1	-	22,1
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>178</b>	<b>20,8</b>	<b>0,5</b>	<b>0,1</b>	<b>21,4</b>	-	<b>21,4</b>
<b>Fonds gérés par l'administration centrale</b>							
(Dépenses prévues)	-	35,3	-	-	35,3	-	35,3
(Autorisations totales)	-	0,6	-	-	0,6	-	0,6
<b>(Dépenses réelles)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Service et innovation</b>							
<b>Activités du Secrétariat</b>							
(Dépenses prévues)	41	3,9	-	-	3,9	-	3,9
(Autorisations totales)	78	10,7	-	0,1	10,8	0,2	10,6
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>72</b>	<b>9,7</b>	<b>0,2</b>	<b>0</b>	<b>10,0</b>	<b>0,2</b>	<b>9,8</b>
<b>Fonds gérés par l'administration centrale</b>							
(Dépenses prévues)	-	2,9	-	-	2,9	-	2,9
(Autorisations totales)	-	0,2	-	-	0,2	-	0,2
<b>(Dépenses réelles)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gestion de l'information et technologies de l'information</b>							
<b>Activités du Secrétariat</b>							
(Dépenses prévues)	64	8,8	-	-	8,8	0,5	8,3
(Autorisations totales)	155	26,0	-	-	26,0	0,3	25,7
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>131</b>	<b>24,3</b>	<b>1,1</b>	-	<b>25,4</b>	<b>0,1</b>	<b>25,3</b>
<b>Fonds gérés par l'administration centrale</b>							
(Dépenses prévues)	-	80,0	-	-	80,0	-	80,0
(Autorisations totales)	-	4,0	-	-	4,0	-	4,0
<b>(Dépenses réelles)</b>	-	-	-	-	-	-	-

(Tableau 2, suite)

Secteurs d'activité <sup>1</sup>	ÉTP	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions votées	Total provisoire		Total des dépenses brutes
					dépenses brutes votées	Subventions et contributions	
<b>Gestion des ressources humaines</b>							
<b>Activités du Secrétariat</b>							
(Dépenses prévues)	309	51,2	-	-	51,2	0,1	51,1
(Autorisations totales)	360	52,3	-	22,1	74,4	2,6	71,8
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>377</b>	<b>48,7</b>	<b>1,0</b>	<b>9,1</b>	<b>58,8</b>	<b>2,4</b>	<b>56,4</b>
<b>Fonds gérés par l'administration centrale<sup>2</sup></b>							
(Dépenses prévues)	-	1 090,4	-	-	1 090,4	113,6	976,8
(Autorisations totales)	-	4 133,9	-	-	4 133,9	113,6	4 020,3
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>-</b>	<b>4 073,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 073,4</b>	<b>69,3</b>	<b>4 004,1</b>
<b>Administration des services ministériels</b>							
<b>Activités du Secrétariat</b>							
(Dépenses prévues)	261	24,6	-	-	24,6	-	24,6
(Autorisations totales)	305	39,0	-	-	39,0	-	39,0
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>289</b>	<b>37,3</b>	<b>2,2</b>	<b>-</b>	<b>39,5</b>	<b>-</b>	<b>39,5</b>
<b>Fonds gérés par l'administration centrale<sup>2</sup></b>							
(Dépenses prévues)	-	-	-	-	-	-	-
(Autorisations totales)	-	-	-	-	-	-	-
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Programmes spéciaux – Infrastructures</b>							
<b>Canada</b>							
(Dépenses prévues)	-	-	-	-	-	-	-
(Autorisations totales)	24	5,7	-	1,9	7,6	-	7,6
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>21</b>	<b>5,7</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>6,2</b>	<b>-</b>	<b>6,2</b>
<b>Total</b>							
(Dépenses prévues)	960	1 877,5	-	-	1 877,5	114,3	1 763,2
(Autorisations totales)	1 258	4 805,6	-	24,2	4 829,8	116,7	4 713,1
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>1 206</b>	<b>4 235,5</b>	<b>5,5</b>	<b>9,6</b>	<b>4 250,6</b>	<b>72,0</b>	<b>4 178,6</b>
<b>Autres recettes et dépenses</b>							
<b>Recettes non disponibles</b>							
(Dépenses prévues)							7,4
(Autorisations totales)							7,4
<b>(Dépenses réelles)</b>							<b>8,1</b>
<b>Coût des services offerts par d'autres ministères</b>							
(Dépenses prévues)							12,9
(Autorisations totales)							14,6
<b>(Dépenses réelles)</b>							<b>14,7</b>
<b>Coût net du Secrétariat</b>							
(Dépenses prévues)							1 768,7
(Autorisations totales)							4 720,3
<b>(Dépenses réelles)</b>							<b>4 185,2</b>

<sup>1</sup> Les fonds gérés par l'administration centrale reflètent les transferts permanents destinés aux autres ministères qui réduisent le montant des autorisations du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Les autorisations et les dépenses réelles sont indiquées dans les rapports sur le rendement des ministères qui ont reçu les sommes transférées.

<sup>2</sup> Reflètent les paiements législatifs de 3,02 milliards de dollars effectués en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la responsabilité civile et le contentieux administratif*.

**Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses prévues et des dépenses réelles du Ministère par secteur d'activité**

Le tableau 3 présente une vue d'ensemble des ressources (en millions de dollars) utilisées par le Secrétariat.

Secteurs d'activité <sup>1</sup>	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	2000-2001		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses
<b>Gestion et planification des dépenses</b>					
Activités du Secrétariat	10,2	15,1	13,0	16,8	15,9
Fonds gérés par l'administration centrale	-	-	550,0	494,4	-
<b>Fonction de contrôleur</b>					
Activités du Secrétariat	17,7	24,7	17,3	22,1	21,4
Fonds gérés par l'administration centrale	-	-	35,3	0,6	-
<b>Service et innovation</b>					
Activités du Secrétariat	5,1	9,0	3,9	10,6	9,8
Fonds gérés par l'administration centrale	-	-	2,9	0,2	-
<b>Gestion de l'information et technologies de l'information</b>					
Activités du Secrétariat	18,0	25,9	8,3	25,7	25,3
Fonds gérés par l'administration centrale	-	-	80,0	4,0	-
<b>Gestion des ressources humaines</b>					
Activités du Secrétariat	81,6	79,7	51,1	71,8	56,4
Fonds gérés par l'administration centrale	839,5	950,4	976,8	4 020,3	4 004,1
<b>Administration des services ministériels</b>					
Activités du Secrétariat	25,6	31,0	24,6	39,0	39,5
Fonds gérés par l'administration centrale	-	-	-	-	-
<b>Programmes spéciaux – Infrastructures Canada</b>					
Activités du Secrétariat	0,8	0,6	-	7,6	6,2
<b>Total</b>	<b>998,5</b>	<b>1 136,4</b>	<b>1 763,2</b>	<b>4 713,1</b>	<b>4 178,6</b>

<sup>1</sup> Les fonds gérés par l'administration centrale reflètent les transferts permanents destinés aux autres ministères qui réduisent le montant des autorisations du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Les autorisations et les dépenses réelles sont indiquées dans les rapports sur le rendement des ministères qui ont reçu les sommes transférées.

**Tableau 4 : Recettes par secteur d'activité**

**Recettes disponibles (en millions de dollars)**

Secteurs d'activité	Réelles 1998-1999	Réelles 1999-2000	Recettes prévues	2000-2001	
				Autorisations totales	Recettes réelles
Gestion et planification des dépenses	-	-	-	-	-
Fonction de contrôleur	0,1	0,5	0,1	-	-
Service et innovation	-	-	-	0,2	0,2
Gestion de l'information et technologies de l'information	0,4	0,2	0,5	0,3	0,1
<b>Gestion des ressources humaines</b>					
Activités du Secrétariat	1,0	1,1	0,1	2,6	2,4
Fonds gérés par l'administration centrale	67,3	56,4	113,6	113,6	69,3
Administration des services ministériels	-	-	-	-	-
Programmes spéciaux (Initiative d'infrastructures)	-	-	-	-	-
<b>Total des recettes disponibles</b>	<b>68,8</b>	<b>58,2</b>	<b>114,3</b>	<b>116,7</b>	<b>72,0</b>

**Recettes non disponibles (en millions de dollars)**

Recettes provenant des frais de stationnement	7,4	7,9	7,4	7,4	8,1
<b>Total des recettes non disponibles</b>	<b>7,4</b>	<b>7,9</b>	<b>7,4</b>	<b>7,4</b>	<b>8,1</b>

**Tableau 5 : Paiements législatifs par secteur d'activité***(en millions de dollars)*

Secteur d'activité	Réelles 1998-1999	Réelles 1999-2000	2000-2001		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
<b>Gestion et planification des dépenses<sup>1</sup></b>	1,2	1,9	1,8	1,8	1,8
<b>Fonction de contrôleur<sup>1</sup></b>	1,5	1,9	1,9	2,1	2,1
<b>Service et innovation<sup>1</sup></b>	0,5	0,7	0,5	0,9	0,9
<b>Gestion de l'information et technologies de l'information<sup>1</sup></b>	1,0	1,6	0,8	1,5	1,5
<b>Gestion des ressources humaines</b>					
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3,3	4,2	16,3	17,2	17,2
<i>Loi sur la mise au point des pensions du service public</i>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Contributions de l'employeur non affectées et versées en vertu de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique,</i> d'autres lois concernant la retraite et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	-	-	-	13,8	13,8
Paiements liés à l'entente sur la parité salariale en vertu de l'article 30 de la <i>Loi sur la responsabilité civile et le contentieux administratif</i>	-	-	-	3 020,9	3 020,9
<b>Total</b>	<b>3,4</b>	<b>4,3</b>	<b>16,4</b>	<b>3 052,0</b>	<b>3 052,0</b>
<b>Administration des services ministériels</b>					
Présidente du Conseil du Trésor – traitement et allocation pour automobile	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2,1	2,5	2,3	2,6	2,6
Montants adjugés par un tribunal	-	-	-	0,1	0,1
Remboursements de montants portés au crédit des recettes d'années antérieures	-	0,2	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2,2</b>	<b>2,8</b>	<b>2,4</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>
<b>Programmes spéciaux – Infrastructures Canada<sup>1</sup></b>	0,1	0,1	-	0,3	0,3
<b>Total des paiements législatifs</b>	<b>9,9</b>	<b>13,3</b>	<b>23,8</b>	<b>3 061,4</b>	<b>3 061,4</b>

<sup>1</sup> Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés

**Tableau 6 : Paiements de transfert par secteur d'activité applicable**

Le tableau 6 présente un résumé des ressources (en millions de dollars) transférées à des particuliers ou à des organisations.

Secteur d'activité	Réelles 1998-1999	Réelles 1999-2000	Dépenses prévues	2000-2001	
				Autorisations totales	Dépenses réelles
<b>SUBVENTIONS</b>					
<b>Gestion des ressources humaines</b>					
Assurances de la fonction publique <sup>1</sup>	0,2	0,1	0,2	0,3	0,3
Pension de la fonction publique <sup>2</sup>	-	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Service et innovation</b>					
Centre francophone d'informatisation des organisations <sup>3</sup>	-	-	-	0,1	0,1
<b>Fonction de contrôleur</b>					
CCAF-FCVI (anciennement la Fondation canadienne pour la vérification intégrée) <sup>4</sup>	-	0,1	-	0,1	0,1
<b>Total des subventions</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>
<b>CONTRIBUTIONS</b>					
<b>Gestion de l'information et technologies de l'information</b>					
Association canadienne de normalisation <sup>5</sup>	-	-	-	-	-
<b>Gestion des ressources humaines</b>					
Programme de stages pour les jeunes	39,9	36,0	23,6	21,7	8,7
Centraide	-	0,2	-	-	-
Conférence Board du Canada <sup>6</sup>	-	-	-	0,1	0,1
<b>Programmes spéciaux – Infrastructures Canada</b>					
Fédération canadienne des municipalités – Élaboration du Guide national pour des infrastructures municipales durables	-	-	-	1,9	0,3
<b>Total des contributions</b>	<b>39,9</b>	<b>36,2</b>	<b>23,6</b>	<b>23,7</b>	<b>9,1</b>
<b>Total des paiements de transfert</b>	<b>40,1</b>	<b>36,5</b>	<b>23,9</b>	<b>24,3</b>	<b>9,7</b>

<sup>1</sup> Régime d'avantages sociaux pour les survivants des employés décédés dans l'exercice de leurs fonctions.

<sup>2</sup> *Loi sur la mise au point des pensions du service public* : autorisations et dépenses réelles (50 368 \$).

<sup>3</sup> Autorisations et dépenses réelles pour 2000-2001 (50 000 \$).

<sup>4</sup> Autorisations et dépenses réelles pour 2000-2001 (75 000 \$).

<sup>5</sup> Dépenses prévues, autorisations et dépenses réelles pour 2000-2001 – Association canadienne de normalisation (10 000 \$).

<sup>6</sup> Autorisations et dépenses réelles pour 2000-2001 (50 000 \$).

**Tableau 7 : Passif éventuel**

Liste des éléments de passif éventuel <sup>1</sup> (en millions de dollars)	Montant des éléments de passif éventuel		
	31 mars 1999	31 mars 2000	31 mars 2001
Causes en instance et imminentes	100,0	30 300,0	30 041,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>30 300,0</b>	<b>30 014,1</b>

<sup>1</sup> Les éléments de passif éventuel ne figuraient pas dans les rapports précédents sur le rendement du Secrétariat.

## **Appendice A – Principales lois appliquées et textes réglementaires connexes**

*Loi sur l'emploi dans la fonction publique*

*Loi sur l'équité en matière d'emploi*

*Loi sur la gestion des finances publiques*

*Loi sur la pension de la fonction publique*

*Loi sur les immeubles fédéraux*

*Loi sur les langues officielles*

*Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*

La présidente du Conseil du Trésor, en qualité de ministre, et la ministre de la Justice se partagent les responsabilités prévues à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

## **Appendice B – Liste des rapports annuels prévus par la loi**

Application de la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*

Application de la *Loi sur les carburants de remplacement*

Application de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*

Application de la Partie II de la *Loi sur la pension de la fonction publique*

Application des Parties I et III de la *Loi sur la pension de la fonction publique*

Certificats de coûts, rapports d'évaluation et rapports d'actif déposés en application de la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*

Équité en emploi dans les parties de la fonction publique mentionnées à l'alinéa 4(1)b) de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*

Langues officielles

Rapport annuel du Secrétariat sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Rapports annuels des sociétés d'État

## **Appendice C – Sites Web offrant des renseignements supplémentaires**

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

<http://www.tbs-sct.gc.ca>

### **Directions et secteurs**

Bureau national de l'infrastructure

<http://www.tbs-sct.gc.ca/ino-bni/>

CONNEXIONS RH

[http://www.tbs-sct.gc.ca/hr\\_connexions\\_rh/HRXmenu\\_f.html](http://www.tbs-sct.gc.ca/hr_connexions_rh/HRXmenu_f.html)

Direction des langues officielles

<http://www.tbs-sct.gc.ca/ollo/>

Dirigeant principal de l'information

[http://www.cio-dpi.gc.ca/home\\_f.html](http://www.cio-dpi.gc.ca/home_f.html)

Le carrefour de la fonction de contrôleur

[http://www.tbs-sct.gc.ca/CMO\\_MFC/contenu.htm](http://www.tbs-sct.gc.ca/CMO_MFC/contenu.htm)

Planification des ressources et gestion des dépenses

<http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/rpem/homef.html>

Secteur des opérations gouvernementales

[http://www.tbs-sct.gc.ca/gos-sog/gos\\_home\\_f.html](http://www.tbs-sct.gc.ca/gos-sog/gos_home_f.html)

Service et innovation

[http://www.tbs-sct.gc.ca/si-si/home\\_f.htm](http://www.tbs-sct.gc.ca/si-si/home_f.htm)

## Appendice D – Le point sur le développement durable

### Détails sur les engagements pris et les résultats obtenus en 2000-2001

Développement durable grâce aux pratiques de gestion des ressources humaines	
Engagements pris dans le RPP de 2000-2001	Résultats obtenus
Veiller à ce que les principes du développement durable soient pris en considération dans l'élaboration et l'examen des lois, des politiques et des procédures liées aux ressources humaines.	Le Module d'apprentissage de télétravail, qui a été conçu pour les gestionnaires et les employés, en est un exemple. Ce module a été offert aux ministères en octobre 2000. Le télétravail contribue au développement durable puisqu'il réduit les embouteillages et la pollution.
Intégrer les concepts du développement durable aux critères de classification des postes.	Les principes d'une saine gestion des finances et des biens matériels ont été intégrés à la Norme générale de classification (NGC) en prévision des prochaines étapes de la réforme de la classification.
Veiller à ce que le Secrétariat encourage une culture de gestion qui est fondée sur les valeurs du développement durable.	Des études et de vastes consultations ont été réalisées afin de mettre à jour le Cadre de travail pour une saine gestion des ressources humaines en fonction des leçons apprises au cours des deux années précédentes. Le cadre a aussi été modifié à la lumière des engagements énoncés dans <i>Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes</i> et des résultats du Sondage de 1999 auprès de fonctionnaires fédéraux. Le cadre met l'accent sur la création d'un milieu de travail positif, le leadership, les valeurs, la productivité et un effectif durable.
Faire connaître aux ministères et aux organismes les avantages qu'offrent, sur le plan du développement durable, des régimes de travail souples tels que le télétravail et l'horaire variable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Secrétariat a formé un groupe de discussion virtuel, en direct en partenariat avec le Réseau du leadership, afin de favoriser le dialogue sur les questions liées à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, en particulier le télétravail.</li> <li>Le Secrétariat a fait connaître les expériences réussies de télétravail des ministères et organismes fédéraux de janvier à mars 2000 dans le numéro de juin 2001 de <i>Une journée dans la vie</i>, du Réseau du leadership, disponible à l'adresse suivante : <a href="http://leadership.gc.ca/static/dayinthelife/june2000/menu_f.shtml">http://leadership.gc.ca/static/dayinthelife/june2000/menu_f.shtml</a>.</li> <li>Une campagne nationale de sensibilisation au télétravail comprenant une déclaration de la présidente au sujet des avantages du télétravail, notamment au chapitre du développement durable. (La déclaration est disponible à l'adresse suivante : <a href="http://www.ivc.ca/politicalsupport_canada.html">http://www.ivc.ca/politicalsupport_canada.html</a>.)</li> </ul>

<b>Développement durable grâce à la fonction moderne de contrôleur</b>	
<b>Engagements pris dans le RPP de 2000-2001</b>	<b>Résultats obtenus</b>
Participer à l'étude et à l'élaboration d'une démarche fédérale commune pour gérer les lieux contaminés placés sous la garde du gouvernement fédéral.	La Politique sur les inventaires des sites contaminés fédéraux et des décharges de déchets solides fédéraux est entrée en vigueur en juin 2000. Cette politique exige que les ministères transmettent des données sur leurs sites contaminés à un répertoire central. Cette information permettra d'uniformiser la gestion des sites contaminés fédéraux.
Élaborer une politique de justification et de présentation des coûts et des responsabilités en ce qui concerne les lieux contaminés qui relèvent du gouvernement fédéral ou sont placés sous sa responsabilité.	Les ministères gardiens ont été consultés lors de l'élaboration de la politique définitive et des lignes directrices qui seront mises en application au cours de l'exercice 2001-2002. Les Comptes publics portant sur la période en question tiendront dûment compte des responsabilités et des coûts liés aux sites contaminés. Les ministères gardiens ont reçu des fonds supplémentaires pour leur permettre de mieux évaluer leurs sites. Durant l'exercice 2000-2001, les ministères ont cherché à estimer leurs responsabilités.
Faciliter l'application de la méthode de comptabilité d'exercice afin que les ministères, les gestionnaires et les utilisateurs finals puissent connaître les coûts environnementaux se rattachant à la conservation de biens en stock et afin de promouvoir la méthode d'acquisition juste à temps.	La méthode de la comptabilité d'exercice a été mise en œuvre dans tous les ministères et organismes fédéraux comme prévu en avril 2001. Le Secrétariat a conçu cinq cours d'analyse financière, qui sont dispensés par Formation et perfectionnement Canada. Il a aussi collaboré avec des comités ministériels à l'élaboration des normes de comptabilité du Conseil du Trésor et participé aux travaux de divers organismes interministériels.
Concevoir, en collaboration avec les ministères, un cadre de gestion des risques pour l'ensemble de l'administration fédérale afin de régler de façon systématique et intégrée les questions se rapportant aux risques. Une fois adopté, ce cadre contribuera à l'atteinte des objectifs du développement durable.	Le <i>Cadre de gestion intégrée du risque</i> a été publié en avril 2001. Il représente une étape importante dans l'établissement du fondement d'une gestion du risque plus stratégique et intégrée dans l'ensemble de l'administration fédérale.

<b>Développement durable grâce à la fonction moderne de contrôleur (suite)</b>	
<b>Engagements pris dans le RPP de 2000-2001</b>	<b>Résultats obtenus</b>
<p>Intégrer les rapports sur le rendement à la prestation des services, à l'analyse des politiques, à la planification des activités et à la responsabilisation à l'échelle de l'administration fédérale, ainsi que donner des conseils sur les mesures du rendement applicables au développement durable.</p>	<p>Les gestionnaires ont été encouragés non seulement à mettre l'accent sur les résultats, mais aussi à adopter une approche axée sur le cycle de vie et à intégrer le développement durable en créant des liens entre les stratégies, les personnes, les processus, les mesures, les résultats et les rapports.</p> <p>En juin 2000, le Secrétariat a publié une nouvelle politique sur les paiements de transfert et un guide pour aider les ministères et les organismes à élaborer des cadres de responsabilisation et de gestion axés sur les résultats. Il s'agit d'une approche systémique qui permettra d'intégrer la gestion du rendement et les rapports sur le rendement aux programmes et aux initiatives du gouvernement. Elle peut également aider les ministères à atteindre leurs objectifs en matière de développement durable.</p>
<p>Appuyer et promouvoir l'examen des principaux programmes horizontaux de l'administration fédérale et veiller à ce que les critères et processus d'examen tiennent compte des principes du développement durable.</p>	<p>Les réalisations au chapitre du développement durable sont présentées de façon distincte dans les Rapports ministériels sur le rendement (RMR). Afin d'aider les ministères à établir leur rapport sur le développement durable, un modèle général a été conçu. Les ministères doivent tenir compte des éléments suivants lorsqu'ils font état de leurs progrès dans leur RMR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• principaux buts et objectifs à long terme;</li> <li>• indicateurs de rendement ou stratégie de mesure des résultats;</li> <li>• cibles fixées pour la période visée par le rapport;</li> <li>• progrès accomplis jusqu'à maintenant;</li> <li>• mesures correctives, s'il y a lieu.</li> </ul> <p>Afin d'encourager les ministères à présenter un rapport plus complet sur le développement durable, les lignes directrices relatives aux RMR proposent de recourir à une annexe ou de diriger le lecteur vers le site Web du ministère afin de permettre la présentation de renseignements plus détaillés.</p>
<p>Examiner les RMR et les RPP, ainsi que donner des conseils sur les mesures du rendement applicables au développement durable.</p>	<p>Le Secrétariat a offert aux ministères et aux organismes de les aider à revoir les exigences en matière de reddition de comptes. Il a participé aux travaux du Comité interministériel pour la performance des opérations gouvernementales durables afin d'appuyer l'élaboration de mesures du rendement pour les aspects opérationnels du développement durable.</p>

<b>Développement durable grâce à la fonction moderne de contrôleur (suite)</b>	
<b>Engagements pris dans le RPP de 2000-2001</b>	<b>Résultats obtenus</b>
<p>Bien que la <i>Loi sur les carburants de remplacement</i> ne figure pas dans la liste des engagements en matière de développement durable pour 2000-2001, nous croyons qu'il est important de mentionner cette initiative.</p>	<p>En ce qui a trait à l'achat de véhicules fonctionnant avec carburant de remplacement, le gouvernement fédéral a respecté pleinement et même dépassé les exigences de la <i>Loi sur les carburants de remplacement</i> tous les ans depuis qu'il a commencé à présenter au Parlement des rapports sur l'application de cette loi, en 1997-1998.</p> <p>Le Secrétariat tient actuellement des consultations au sujet des modifications qu'il est proposé d'apporter au Règlement sur les carburants de remplacement afin d'inclure dans le champ d'application de la <i>Loi sur les carburants de remplacement</i> les véhicules hybrides alimentés à l'essence et à l'électricité et d'autres nouveaux types de véhicules qui respecteraient plus l'environnement que les véhicules n'utilisant que des carburants traditionnels. Une telle mesure permettrait au gouvernement fédéral d'utiliser plus fréquemment des véhicules et des carburants qui respectent davantage l'environnement.</p>

<b>Développement durable grâce au recours accru aux technologies de l'information</b>	
<b>Engagements pris dans le RPP de 2000-2001</b>	<b>Résultats obtenus</b>
<p>Faire de la prestation électronique des services le mode de prestation privilégié en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• établissant une Infrastructure à clé publique pour améliorer encore davantage la prestation électronique des services tout en tenant compte des préoccupations liées à la sécurité et à la protection des renseignements personnels;</li> <li>• continuant à aider les ministères et les organismes à accroître la quantité de renseignements, de rapports et de formules accessibles en ligne.</li> </ul>	<p>Afin de tirer pleinement profit des avantages qu'offre Internet, il faut que les Canadiens et les Canadiennes sachent que les transactions électroniques sont aussi sûres que les transactions effectuées sur support papier. Dans le nouvel univers numérique, l'Infrastructure à clé publique cherche à assurer la confidentialité et l'inviolabilité des communications électroniques de nature délicate.</p> <p>Des modèles opérationnels ont été conçus afin de donner suite aux préoccupations que suscite la prestation électronique des services du point de vue de la protection des renseignements personnels. Un outil d'évaluation des répercussions sur la protection des renseignements personnels a été mis au point afin d'aider les ministères qui exécutent des projets de prestation électronique de services à déterminer leurs besoins ou leurs problèmes en ce qui concerne la protection des renseignements personnels. On a aussi aidé les ministères à offrir leurs services en direct en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• leur accordant des fonds pour la réalisation de 26 projets phares qui permettront d'accélérer la prestation de l'information et des services en direct;</li> <li>• tenant des consultations interministérielles sur un nouveau cadre stratégique pour les services communs qui contribuera à rationaliser les services administratifs à l'échelle du gouvernement du Canada;</li> <li>• développant un système de rapports en direct dans le cadre du GED ainsi qu'une fonction d'enregistrement en ligne et un instrument de sondage pour faciliter la présentation des rapports au Secrétariat.</li> </ul>
<p>Fixer des normes de GI/TI afin d'assurer l'accessibilité des textes électroniques et des renseignements consignés dans les bases de données.</p>	<p>Des normes ont été élaborées afin d'uniformiser la présentation ou l'exploitation des sites Internet, et ces normes ont été approuvées par les ministres. Une boîte à outils pour la normalisation des sites Internet a été diffusée aux ministères et au secteur privé sur Internet. Le Service de mise à l'essai de l'accessibilité du Web a aussi été mis à la disposition des ministères.</p>

<b>Développement durable grâce à l'écologisation des activités du Secrétariat</b>	
<b>Engagements pris dans le RPP de 2000-2001</b>	<b>Résultats obtenus</b>
<p>Intégrer de saines pratiques environnementales aux activités courantes du Secrétariat, y compris l'acquisition de produits et services, la gestion du parc automobile et, en collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la gestion des déchets, de l'eau et de la consommation d'énergie dans les locaux occupés par le Secrétariat.</p>	<p>Afin de faciliter l'achat de produits plus écologiques, des fonctionnaires du Secrétariat ont assisté à des ateliers sur les achats écologiques et entrepris des recherches en vue de la rédaction d'un guide à ce sujet.</p> <p>Le Secrétariat a réduit la quantité de déchets en ajoutant les contenants de plastique et de styromousse à la liste des matériaux visés par son programme de recyclage et il a fourni à ses employés des conteneurs doubles dans le cadre d'un projet pilote de réduction des déchets au bureau.</p> <p>Des points de repères ont été établis (p. ex., en ce qui concerne l'éclairage pour les ordinateurs et le lieu de travail, l'utilisation du papier, les pratiques d'élimination de déchets et la participation à des programmes environnementaux existants) pour l'évaluation future du rendement.</p>
<p>Continuer de sensibiliser le plus possible les employés à l'environnement en révisant les communications et les programmes sur l'environnement pour qu'ils reflètent les pratiques actuelles du Secrétariat.</p>	<p>Les employés ont été sensibilisés davantage à l'écologisation des activités grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de communication.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• InfoSite a été mis à jour.</li> <li>• On a fait la promotion de la Journée de la Terre et de la Semaine de l'environnement.</li> <li>• Une brochure sur l'élimination des déchets a été distribuée.</li> <li>• Des exposés ont été présentés à la haute direction au sujet des mesures de réduction des déchets et de la Semaine de l'environnement.</li> <li>• Les participants à une étude pilote ont reçu des documents visant à les sensibiliser aux questions environnementales.</li> <li>• On a répondu à des questions adressées par l'intermédiaire d'un compte de courriel consacré à l'environnement.</li> <li>• On a encouragé les chauffeurs des véhicules du Secrétariat à utiliser des mélanges à faible teneur en éthanol en leur fournissant une liste à jour des détaillants qui vendent ces carburants.</li> </ul>

<b>Développement durable grâce au programme Infrastructures Canada</b>	
<b>Engagements pris dans le RPP de 2000-2001</b>	<b>Résultats obtenus</b>
<p>Bien que le lancement du programme Infrastructures Canada n'ait pas figuré dans la liste des engagements liés au développement durable pour 2000-2001, il importe de mentionner cette initiative. La stratégie de développement durable pour 2001-2003 comprend des engagements précis en ce qui concerne ce programme.</p>	<p>La négociation et la conclusion de 11 ententes avec toutes les provinces et le territoire du Yukon dans le cadre du programme Infrastructures Canada.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ces ententes prévoient que les investissements effectués dans le cadre du programme doivent être affectés en priorité aux infrastructures municipales écologiques, lesquelles comprennent le traitement des eaux et des eaux usées, la gestion des déchets solides et l'efficacité énergétique des immeubles fédéraux.</li> <li>• Chaque entente prévoit un niveau minimum d'investissement dans la catégorie des infrastructures municipales écologiques, variant entre 20 p. 100 et 75 p. 100 des investissements totaux. Le gouvernement fédéral injectera ainsi plus de 900 millions de dollars dans des infrastructures municipales écologiques, soit environ la moitié de sa contribution totale.</li> <li>• Chaque entente exige que tous les projets approuvés dans le cadre du programme soient conformes aux lois environnementales applicables, y compris la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>.</li> </ul> <p>La conclusion d'une entente entre le Secrétariat, la Fédération des municipalités canadiennes et le Conseil national de recherche du Canada, en vue de l'élaboration du Guide national pour des infrastructures municipales durables. Une contribution totale de 12,5 millions de dollars sera accordée, en deux versements, par le SCT par l'entremise du Bureau national des infrastructures.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce guide, qui renfermera des pratiques exemplaires et encouragera l'innovation dans le domaine des infrastructures municipales durables, favorisera la prise de décisions qui contribuent à préserver et à améliorer la qualité de vie dans un avenir prévisible, selon certains critères environnementaux et socio-économiques.</li> </ul>